

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au Centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, le **mercredi 27 mars 2019**, à laquelle sont présents :

Mme Johanne Hogue	Vice-présidente du comité exécutif
M. Michael Averill	
M. Martin Barbeau	
M. Robert Bergeron	
M. Bernard Bouclin	
M. Martin Chrétien	
M. Luc Drapeau	
Mme Michelle Le Quellec	
M. Michel-J. Lévesque	
Mme Brigitte Provost	

Absences :

M. Robert-M. Dupont	Commissaire
M. Claude Beaulac	Commissaire

Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications agissant à titre de secrétaire de la séance
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
Mme Josée Lapointe	Directrice du service des ressources humaines
Mme Chantal Bonneville	Directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport

1.0 Ouverture de la séance

La vice-présidente du comité exécutif, Mme Johanne Hogue, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général constate le quorum.

(Incidence : Il est 18 h 38).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

277^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis, en y ajoutant le point 10.2 *Liste d'admissibilité de la relève à la direction – Huis clos*, qui était initialement prévu au conseil des commissaires au point 11.1.

Ordre du jour

Le projet de l'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance du 27 février 2019 – *Adoption* (doc. 4.0)
- 5.0 Période de questions – Public
- 6.0 Période de questions – Commissaires
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 **Service des ressources matérielles**
 - 8.1 Adjudication de contrat – Remplacement du groupe électrogène – École Polyvalente des Monts (doc. 8.1)
 - 8.2 Adjudication de contrat – Mise aux normes du drainage pluvial – Campus primaire Mont-Tremblant, Pavillon Fleur-Soleil (doc. 8.2)
- 9.0 **Service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport**
 - 9.1 Transporteur - Vente du circuit 113 (9.1)
- 10.0 **Service des ressources humaines**
 - 10.1 Nomination direction – École secondaire Curé-Mercure (doc. 10.1)
 - 10.2 Liste d'admissibilité de la relève à la direction – Huis clos (doc. 10.2)
- 11.0 Correspondance – *Information* – Rapports
- 12.0 Affaires diverses
- 13.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Procès-verbal de la séance du 27 février 2019 – *Adoption*

Document déposé :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2019

278^e RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2019 a été transmis aux membres du comité exécutif plus de six (6) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément aux articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Période de questions – Public

Aucune question

6.0 Période de questions – Commissaires

Aucune question

7.0 Comité de parents

Aucun sujet

8.0 – SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

8.1 Adjudication de contrat – Remplacement du groupe électrogène – École Polyvalente des Monts

279^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ci-après désigné MÉES, alloue à chaque commission scolaire un montant destiné à des travaux de réparation ou de réfection des immeubles, ou encore à des projets de transformation fonctionnelle sous la forme de l'allocation réfection et transformation des bâtiments (mesure 50624), ainsi qu'un montant visant à financer des travaux dans le cadre de la mesure Maintien des actifs immobiliers (mesure 50620);

ATTENDU que sur confirmation des projets approuvés par le MÉES, le directeur adjoint du service des ressources matérielles a autorisé la mise en œuvre du processus de sollicitation de soumissions applicable selon le montant de la dépense que comporteront les contrats à conclure, et ce, dans le respect du règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire des Laurentides en vigueur et des règles contractuelles édictées aux politiques, règlements et lois applicables;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé en vue de l'adjudication d'un contrat pour les travaux de remplacement du groupe électrogène à la Polyvalente des Monts, identifié sous le numéro MB 16-17-66, et les résultats de l'ouverture des soumissions à laquelle a procédé l'équipe du service des ressources matérielles le 11 mars 2019;

ATTENDU le Recueil des lois et règlements du Québec R.L.Q.C. c. C-65.1 et le Règlement sur les travaux de construction des organismes publics chapitre C-65.1, r.5 prévoyant l'adjudication d'un contrat à l'entrepreneur qui a soumis le plus bas prix, dont l'admissibilité et la conformité sont établies;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles, de la direction générale et de la firme d'ingénierie LH2 inc.;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Barbeau :

D'ADJUGER le contrat pour les travaux de remplacement du groupe électrogène à la Polyvalente des Monts au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Quantum Électrique Inc., au coût de 129 000 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sortie du directeur général, M. Bernard Dufourd.

Il est 18 h 42.

Retour du directeur général, M. Bernard Dufourd.

Il est 18 h 46.

8.2 Adjudication de contrat – Mise aux normes du drainage pluvial – Campus primaire Mont-Tremblant, Pavillon Fleur-Soleil

280^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ci-après désigné MÉES, alloue à chaque commission scolaire un montant destiné à des travaux de réparation ou de réfection des immeubles, ou encore à des projets de transformation fonctionnelle sous la forme de l'allocation réfection et transformation des bâtiments (mesure 50624), ainsi qu'un montant visant à financer des travaux dans le cadre de la mesure Maintien des actifs immobiliers (mesure 50620);

ATTENDU que sur confirmation des projets approuvés par le MÉES, le directeur adjoint du service des ressources matérielles a autorisé la mise en œuvre du processus de sollicitation de soumissions applicable selon le montant de la dépense que comporteront les contrats à conclure, et ce, dans le respect du règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire des Laurentides en vigueur et des règles contractuelles édictées aux politiques, règlements et lois applicables;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé en vue de l'adjudication d'un contrat pour les travaux de mise aux normes du drainage pluvial au Pavillon Fleur-Soleil, Campus primaire Mont-Tremblant, identifié sous le numéro MBA-16-17-70/R-16-17-69, et les résultats de l'ouverture des soumissions à laquelle a procédé l'équipe du service des ressources matérielles le 14 mars 2019;

ATTENDU le Recueil des lois et règlements du Québec R.L.Q.C. c. C-65.1 et le Règlement sur les travaux de construction des organismes publics chapitre C-65.1, r.5 prévoyant l'adjudication d'un contrat à l'entrepreneur qui a soumis le plus bas prix, dont l'admissibilité et la conformité sont établies;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles, de la direction générale et de la firme d'ingénierie SBA ingénieur conseil;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Brigitte Provost :

D'ADJUGER le contrat pour les travaux de mise aux normes du drainage pluvial au Pavillon Fleur-Soleil, Campus primaire Mont-Tremblant au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Groupe Québeco Inc., au coût de 115 772 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 – SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT

9.1 Transporteur – Vente du circuit 113

281^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les pouvoirs et fonctions délégués au comité exécutif en matière d'autorisation de vente, transfert ou cession de contrats de transport scolaire;

ATTENDU QUE Christian Charette a signé un contrat de transport exclusif avec la Commission scolaire des Laurentides le 2 novembre 2018 pour une période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2026;

ATTENDU QUE le contrat 6169/2018-26 inclut les circuits 112, au coût de 34 917,61 \$, le circuit 113, au coût de 11 243,10 \$ et le circuit 118, au coût de 31 375,99 \$;

ATTENDU QUE le circuit 113 est un circuit du secteur sud dans la municipalité de Wentworth-Nord;

CONSIDÉRANT l'avis du transporteur Christian Charette concernant la cession du circuit 113 à l'entreprise Ressources communautaires Sophie dûment représenté par madame Sophie Larose, directrice générale, et ayant son siège social au 3458, route principale à Wentworth-Nord;

CONSIDÉRANT QUE Christian Charrette compte faire la cession de son circuit dès que la vente sera acceptée par le comité exécutif de la Commission scolaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE Ressource communautaires Sophie s'engage à respecter les conditions prévues au contrat jusqu'à l'expiration dudit contrat, soit le 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien :

D'AUTORISER la cession du circuit du transporteur Christian Charrette à Ressources communautaires Sophie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.0 – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.1 Nomination direction – École secondaire Curé-Mercure

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, fait la lecture de la résolution quant à la nomination de la direction de l'école secondaire Curé-Mercure.

282^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs conférant au comité exécutif celui de procéder à la nomination du personnel cadre;

ATTENDU le Règlement déterminant certaines conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ainsi qu'à la Politique de gestion des cadres de la CSL;

ATTENDU que les conditions d'emploi afférentes au poste de direction de l'école secondaire Curé-Mercure sont déterminées conformément audit règlement et à ladite politique précités;

ATTENDU l'adoption du Plan d'effectifs des gestionnaires 2018-2019 en vertu de la 484^e résolution du conseil des commissaires adoptée le 9 mai 2018;

ATTENDU les dispositions de la Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire des Laurentides telle qu'en vigueur et plus particulièrement le processus d'affectation, de mutation et de sélection qui y est décrit;

CONSIDÉRANT la vacance au poste de direction de l'école secondaire Curé-Mercure;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert Bergeron :

DE NOMMER madame Annick Thibault au poste de directrice de l'école secondaire Curé-Mercure, aux conditions d'emploi prévues au Règlement déterminant certaines conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ainsi qu'à la Politique de gestion des cadres de la CSL, pour entrer en fonction à une date à être déterminée par la direction générale;

DE SOUMETTRE madame Annick Thibault à une période de probation d'un an à compter de son entrée en fonction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Liste d'admissibilité de la relève à la direction – Huis clos

Huis clos

283^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien, de siéger à huis clos pour l'étude du point suivant de l'ordre du jour :

10.2 « Liste d'admissibilité de la relève à la direction ».

Il est 18 h 52.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

284^e RÉSOLUTION : Retour en assemblée régulière

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Barbeau, de revenir en assemblée régulière.

Il est 18 h 58.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

285^e RÉSOLUTION :

ATTENDU qu'en vertu de processus d'affectation, de mutation et de sélection des cadres d'établissement tel qu'adopté le 12 octobre 2011 comme en fait foi la 878^e résolution du conseil des commissaires et décrit en annexe au chapitre 5 de la Politique de gestion des cadres, la Commission scolaire des Laurentides (CSL) établit une liste d'admissibilité de la relève à la fonction de direction adjointe et de direction d'établissement constituée des candidates et des candidats à l'emploi ou non de la CSL ayant réussi le processus de sélection;

ATTENDU qu'en vertu du processus susmentionné et conformément aux clauses 2.4.3 et 2.4.4 de la Politique de gestion des cadres, un comité de sélection est institué pour établir ladite liste d'admissibilité;

ATTENDU que le Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur confiant au comité exécutif le soin de procéder à l'engagement, à la nomination ou à la nomination aux fins de l'établissement de la liste d'admissibilité à la relève du personnel cadre;

CONSIDÉRANT le processus d'appel de candidatures (concours C-054) mené à l'interne et à l'externe relativement à la fonction de direction d'établissement, ainsi que l'analyse de candidatures et les entrevues réalisées par le comité de sélection, tel que décrit à l'article 2.4.4 de la Politique de gestion des cadres auxquelles ont participé, le 28 février 2019, les commissaires suivants : Mme Johanne Hogue, M. Martin Chrétien et Mme Michelle Le Quellec;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et de la directrice des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Bernard Bouclin :

D'AUTORISER le directeur général à nommer, sur recommandation du comité de sélection et sous réserve des vérifications, entre autres des références et des antécédents judiciaires, les personnes comme candidats à la relève à la direction d'établissement au motif qu'elles ont réussi le processus de sélection et par conséquent de les inscrire sur la liste d'admissibilité donnant droit d'être nommé ou affecté à un poste de direction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.0 Correspondance – Information – Rapports

Aucun sujet

12.0 Affaires diverses

Aucun sujet

13.0 Levée

286^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Incidence : Il est 19 h 02).

Me Louis Piché
Secrétaire général

Johanne Hogue
Vice-présidente du comité exécutif

